

Contre-urbanisation et résidences secondaires

Marcel Samson

Volume 2, numéro 3, octobre 1983

Les multiples facettes de l'aménagement touristique

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1080825ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1080825ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Université du Québec à Montréal

ISSN

0712-8657 (imprimé)

1923-2705 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Samson, M. (1983). Contre-urbanisation et résidences secondaires. *Téoros*, 2(3), 13-16. <https://doi.org/10.7202/1080825ar>

Contre-urbanisation et résidences secondaires

Par Marcel Samson

Comme dans la plupart des pays industrialisés, le Canada (et le Québec) a connu ces dernières années un renversement des tendances démographiques séculaires⁽¹⁾. En effet, les courants migratoires qui ont transformé un Québec rural en un Québec urbain ne se font plus sentir depuis le début des années '70. Ce retournement est particulièrement spectaculaire puisque la tendance que les démographes avaient observée au recensement de 1976 s'est poursuivie au recensement de 1981 de façon encore plus marquée.

"Le recensement de 1976 a en effet révélé que, pour la première fois dans l'histoire canadienne les régions rurales ont connu (entre 1971 et 1976) un taux d'accroissement de la population plus élevé que les régions urbaines, et la différence entre les deux taux et encore plus grande entre 1976 et 1981"⁽²⁾

Nous sommes en présence d'un phénomène qui se distingue de la rurbanisation⁽³⁾ en ce sens que ce n'est pas seulement à des mouvements migratoires de population urbaine vers les zones rurales auxquels on assiste mais également à une croissance de population plus rapide en zone rurale qu'en zone urbaine⁽⁴⁾. C'est ce que Brian Berry et d'autres ont appelé la contre-urbanisation⁽⁵⁾. A la différence de l'urbanisation, ce processus implique en principe une décroissance de la taille, de la densité et de l'hétérogénéité en même temps qu'une déconcentration démographique. Cependant, il se rapproche de l'urbanisation par certaines manifestations spatiales similaires (comme la rurbanisation): solde migratoire positif, proportion décroissante d'agriculteurs, transformation du marché foncier et constructions nouvelles⁽⁶⁾. Pour éviter toute confusion dans les termes, il est important aussi de souligner que la contre-urbanisation ou la rurbanisation sont des phénomènes différents de la péri-urbanisation parce qu'ils ne constituent pas une extension contiguë à l'agglomération urbaine.

Au Québec, les premières observations sur l'importance de l'exode urbain ont démon-

tré qu'en moyenne 17,5 % de la population des municipalités rurales non-métropolitaines habitait en ville en 1971⁽⁷⁾. Le géographe Brunet soulignait alors qu'en direction nord de l'agglomération de Montréal "l'influence métropolitaine se fait sentir plus loin et avec plus d'intensité qu'au sud, en particulier par l'intermédiaire des migrations hebdomadaires et saisonnières de villégiature des Montréalais vers une multitude de résidences secondaires"⁽⁸⁾. Des chercheurs de l'O.P.D.Q. avaient déjà émis l'hypothèse que la localisation des zones d'accroissement démographique au nord de Sainte-Scholastique et Saint-Jérôme "s'expliquerait pour une grande part grâce au phénomène de villégiature, c'est-à-dire fixation d'une population nouvelle, principalement citadine, par la transformation de résidences secondaires en résidences permanentes et par l'offre de services touristiques"⁽⁹⁾.

A partir de ces hypothèses, nous avons voulu, par une étude exploratoire, vérifier l'importance de la résidence secondaire dans le processus de la contre-urbanisation dans la région administrative de Montréal. Pour ce faire, nous avons conçu deux brefs questionnaires: un premier, par entrevue directe, qui s'adressait aux responsables municipaux des quelques municipalités sélectionnées et un deuxième questionnaire, postal celui-ci, qui s'adressait à un petit échantillon de ménages d'origine urbaine néo-résidents permanents de ces mêmes municipalités.

Les municipalités d'accueil

Pour circonscrire les municipalités où le phénomène de contre-urbanisation pouvait jouer, nous avons utilisé trois critères: le critère de croissance démographique d'abord, ensuite un critère de présence majeure de la villégiature (résidences secondaires) dans une municipalité et, enfin, un troisième critère qui consistait en ce que la municipalité ait acquis entre 1971-1976 une proportion minimale d'ex-Montréalais (région métropolitaine) immigrants, soit 40 % ou plus⁽¹¹⁾.

Dans un premier temps, seules les municipalités ayant eu une croissance en chiffre absolu de 200 habitants et plus ont été retenues; ce qui a permis d'exclure des municipalités qui auraient obtenu un pourcentage excessif de 100 % de croissance en passant de 100 habitants à 200 habitants. Nous avons ensuite utilisé, pour le deuxième critère, les résultats de l'étude de l'O.P.D.Q. sur la récréation de plein-air⁽¹²⁾. A partir d'un fichier des résidences secondaires constitué par le service de facturation de l'Hydro-Québec, les auteurs ont établi la fonction résidentielle de villégiature⁽¹³⁾. Nous avons pris comme base un indice égal à 100, c'est-à-dire que le nombre de résidences secondaires est au moins égal au nombre de résidences principales.

En ajoutant le troisième critère, celui d'une proportion minimale d'ex-Montréalais, nous avons retenu 22 municipalités. Pour les calculs de croissance démographique, nous avons dû regrouper certaines municipalités à cause des changements de territoire survenus dans les années précédentes.

Parmi ce groupe de 22 municipalités, nous avons éliminé la municipalité de Mille-Isles à cause de son trop petit nombre d'habitants. A cause d'impondérables quatre municipalités n'ont pu être visitées (Ste-Agathe, St-Colomban, Ste-Mélanie et St-Paul-de-l'île-aux-Noix). Nous avons rencontré les responsables municipaux des 17 autres municipalités. Il est à remarquer qu'une seule municipalité dans la région sud (St-Paul-de-l'île-aux-Noix) de Montréal répondait aux trois critères. Cela n'est pas surprenant puisque, comme l'affirmait le géographe Brunet, l'exode urbain d'origine métropolitaine privilégie la direction nord de l'agglomération⁽¹⁴⁾; ce dernier critère combiné aux deux autres avaient éliminé toutes les municipalités de la région sud.

Portrait sommaire des municipalités: aménagement du territoire et niveau des services municipaux
Au printemps '82 la plupart des 17 municipalités retenues pour étude ne faisaient pas

Tableau 1

Municipalités retenues à partir des critères de croissance, de fonction de villégiature et de minimum d'ex-Montréalais

Municipalités	Pourcentage d'ex-Montréalais 1971-1976	Nombre résidences secondaires	Fonction de villégiature	Croissance démographique		Population totale 1981
				1971-1976	1976-1981	
Chertsey & Entrelacs	63,3 & 81,5	2898	556	29,0	22,4	2067
Lac Supérieur & Val-des-Lacs	67,8 & 92,0	790	261	21,7	27,1	1120
Mille Isles	66,1	340	197	17,0	47,1	637
Morin-Heights	69,0	668	136	3,6	13,0	1540
St-Adolphe d'Howard	40,0	2161	520	1,4	22,6	1656
Ste-Agahe	66,7	1222	399	34,3	42,7	1132
Ste-Agathe-Sud	43,3	575	201	18,8	26,2	1333
St-Alphonse-de-Rodriguez	77,8	1557	464	25,7	30,9	1402
Ste-Anne-des-Lacs	84,2	555	211	40,2	24,6	974
St-Calixte & St-Hippolyte	74,0 & 65,2	5572	135	30,6	42,4	6113
St-Colomban	64,6	835	151	64,8	28,4	2263
St-Jean-de-Matha	72,5	1171	203	10,3	22,3	2483
Ste-Lucie-des-Laurentides & Val-David	42,6 & 51,4	1610	188	24,4	17,0	3010
Ste-Marguerite-du-Lac-Masson	53,1	1998	486	15,0	8,7	1712
Ste-Mélanie	39,1	455	149	7,6	47,4	1580
St-Paul de l'Île-aux-Noix	61,4	564	163	14,8	25,9	1379
St-Sauveur	67,1	1221	321	22,8	34,6	1425
Val-Morin	56,9	996	276	23,7	15,1	1280

encore partie d'une municipalité régionale de comté (MRC) mais étaient sur le point d'y adhérer; pour les autres cette régionalisation était toute récente. Il faut donc interpréter nos informations dans ce contexte.

De façon générale, on constate que ces municipalités de villégiature possèdent des caractéristiques semblables: statut juridique de paroisse ou de canton, faible densité de l'habitat par rapport à la superficie du territoire (variant de 20km² à 300km²), développement anarchique avec peu ou pas de réglementations ou encore une application très large de la réglementation existante.

La forme spatiale qu'ont prise ces agglomérations se ressemble énormément. Du centre du village traditionnel où sont regroupés les équipements publics ou communautaires (église, hôtel de ville, école,...) et les commerces partent des routes qui mènent aux résidences secondaires ou principales qui s'étalent en chapelet sur les rives des lacs du territoire.

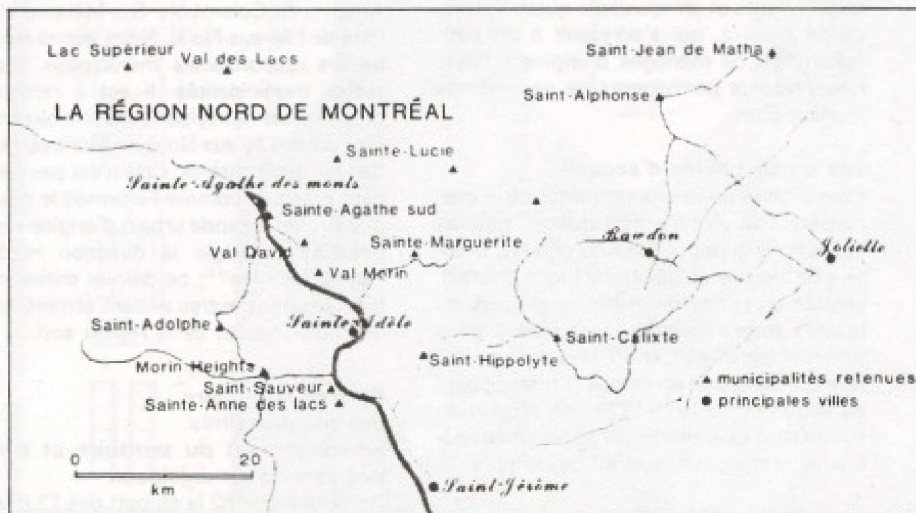
Avant 1970, seulement 5 municipalités sur 17 disposaient de règlements de zonage et deux seulement possédaient un plan directeur d'urbanisme avant cette même date. Même les règlements régissant la construc-

tion ne sont pas apparus avant 1970 pour près de la moitié d'entre elles. Par inventaire rapide des bâtiments existants et de l'aveu même des responsables municipaux, il est évident que l'ensemble de la réglementation en vigueur à une époque ou à une autre a été l'objet d'interprétations parfois fort fantaisistes ou n'a tout simplement pas été appliqué. Il est bien connu par exemple que dans plusieurs municipalités on a fait bon marché des permis de construction jusque dans les années '70.

Quant au zonage agricole, seule St-Jean de Matha a été touchée alors que la Commission de protection du territoire agricole décrétrait en juin 1981 que 70% du territoire de cette municipalité tombait sous ce zonage. Ce qui n'a pas eu l'heur de plaire aux élus municipaux qui voyaient là un frein aux activités de construction. En fait, de par sa localisation, dans la région de Lanaudière, St-Jean de Matha conserve une vocation agricole aussi bien que touristique alors que les municipalités localisées dans le corridor des Laurentides ont une vocation presque exclusivement touristique.

En ce qui concerne l'aménagement des rives de lacs comme telles, il est révélateur que seules six municipalités possédaient jusqu'au moment de l'étude une plage publique. Cela dénote certainement une absence de contrôle public sur le développement du territoire dans les années antérieures.

L'entretien des chemins et la cueillette hebdomadaire des ordures ménagères sont habituellement les seuls services qui sont offerts à l'ensemble de la population, aussi



bien résidents principaux que résidents secondaires, comme c'est le cas dans presque toutes les régions rurales du Québec. Les infrastructures d'égout et d'aqueduc existant dans la plupart des municipalités ne desservent qu'une faible proportion du territoire (5 à 20%), généralement dans le noyau central de l'agglomération.

Les résidents permanents et les villégiateurs qui ne sont pas desservis doivent se doter de puits artésiens pour l'approvisionnement en eau et d'installation septiques pour l'évacuation des eaux usées. Sur ce dernier point, il est intéressant de noter que l'action du ministère de l'Environnement aura un impact important sur les développements futurs de l'ensemble des municipalités. Le décret sur le traitement des eaux usées qui s'applique depuis le 1er janvier 1983 à l'ensemble des municipalités du Québec signifie en pratique qu'on exigera pour les nouveaux développements des lots de plus de 4 000m² en bordure des lacs et de plus de 3 000m² en deuxième rangée.

Cette législation appréciable du point de vue de l'environnement signifiera cependant en pratique pour ces municipalités que la construction de résidences secondaires devrait connaître des coûts plus élevés alors même qu'elle avait ralenti à cause de la crise inflationniste. Il faut penser en tous les cas que la construction nouvelle de la résidence secondaire utilisée sur une base annuelle ou saisonnière deviendra de plus en plus à la portée des catégories supérieures de revenus.

Croissance démographique et contre-urbanisation

Avec les données du Tableau 1, on peut observer la croissance démographique de chacune des municipalités retenues entre 1971 et 1981. A ce niveau micro-spatial, il faut bien sûr s'arrêter aux grandes tendances générales; cependant, il est possible d'indiquer certains facteurs qui au niveau local ont pu influencer cette croissance.

Il faut remarquer tout d'abord que l'apport d'une population nouvelle d'origine métropolitaine a été très important pour l'ensemble des municipalités entre 1971 et 1976. Nous l'avons déjà mentionné, les chiffres des ex-urbains entre 1976-1981 n'étaient pas disponibles au moment de l'étude mais nous n'avons aucune raison de croire que l'apport d'ex-Montréalais est plus faible dans la croissance démographique durant cette période. Par ailleurs, la croissance naturelle, on le sait, n'a eu aucune influence significative. C'est donc par un solde migratoire positif que l'on peut expliquer la croissance des dernières années. Dans quelques cas, cette croissance a bénéficié d'un changement de limite territoriale de quelques municipalités mais cela n'a pas été un facteur important.

Nous avons voulu savoir comment cette croissance démographique s'était reflétée au niveau des activités de construction. Les données que nous avons pu obtenir reflètent dans la mesure du possible la réalité. Nous ne sommes pas sans savoir qu'un bon nombre de réparations ou de rénovations domiciliaires se font sans permis de construire dans les municipalités rurales, particulièrement dans les zones de villégiature. Pis encore, dans quelques municipalités, peu nombreuses heureusement, il faut déplorer le manque de rigueur dans les compilations de permis de construction quand ce n'est pas une absence même de compilation pour les années antérieures à 1980.

Les chiffres qui nous ont été transmis montrent tout de même que l'activité de construction (nouvelle ou rénovations diverses) a été relativement soutenue depuis 1976 même si la construction de nouvelles résidences a connu une chute importante dans certaines municipalités.

De l'ensemble des données, nous pouvons faire quelques hypothèses que devraient confirmer des recherches plus poussées:

- Plus loin on pénètre vers le nord, plus la construction de résidences secondaires augmente par rapport à la construction de résidences permanentes.
- A l'inverse, les municipalités qui sont situées plus près de la région métropolitaine et qui bénéficient d'accès routiers faciles (dans la région de Lanaudière ou dans les Laurentides) ont connu une activité de construction qui reflète certains aspects du processus de contre-urbanisation.
- La conversion de résidences secondaires en résidences principales est un phénomène présent avec plus ou moins d'intensité dans toutes les municipalités retenues. Cette conversion est entraînée par des facteurs divers comme la proximité et le niveau des équipements publics, la proximité des voies de communication, le niveau de taxation municipale, la qualité de l'environnement (plan d'eau, boisé, montagnes, etc...), le type et le niveau de vie moyen de la population de résidents secondaires, la composition et l'âge des ménages,...
- Le stock de "chalets" (résidence secondaire d'été) a tendance à augmenter avec la distance de la région métropolitaine. De même, à cause de la configuration spatiale, de la vocation du territoire ainsi que pour des raisons historiques, la proportion de chalets a tendance à être plus élevée dans la région de Lanaudière plutôt que dans la région des Laurentides.

Qui sont ces nouveaux immigrants?

Dans les limites de cette étude et à l'aide de nos informateurs privilégiés, nous avons constitué un petit échantillon de 108 ménages à qui nous avons adressé un questionnaire par la poste. Considérant l'instrument utilisé, nous avons reçu un taux favorable de 52 questionnaires complétés. Six questionnaires ont été annulés puisque les répondants n'étaient pas des ex-urbains. Nous avons donc utilisé 46 questionnaires à partir desquels nous avons tenté d'avoir une première idée du type de population qui a effectué ce changement résidentiel et dans quelles conditions générales cela s'est fait.

A la lecture de certaines variables comme l'occupation, la scolarisation et le revenu, nous nous apercevons qu'un niveau socio-économique élevé n'est pas nécessairement le critère le plus important qui explique le choix qui a été fait par ces nouveaux résidents permanents.

Ainsi, les données sur le revenu familial brut par exemple nous révèlent que 24 répondants sur 46 déclarent des revenus de moins de 20 000\$ tandis que 8 autres ont des revenus qui se situent entre 20 000\$ et 30 000\$. Pour la variable scolarisation, 31 répondants ont atteint les niveaux primaire et secondaire et représentent donc une forte majorité de notre petit échantillon.

Nous croyons que c'est plutôt au niveau des occupations que se trouve une des raisons de ce changement résidentiel. Il nous faut d'abord distinguer deux types de nouveaux résidents permanents, les retraités et les actifs. Dans notre échantillon, nous retrouvons 17 répondants qui se déclarent à la retraite. Cet établissement à la campagne de retraités d'origine urbaine a des rapports évidents avec le phénomène de résidences secondaires. Il ne faut pas confondre ce mouvement avec celui, encore mal connu ici, du retour au "coin de terre natal" des émigrés d'origine rurale ayant passé en ville leur vie active. Le deuxième groupe, celui des actifs, est composé de personnes qui ont des occupations fort diverses, de postes de direction jusqu'aux emplois dans le secteur des services et de la construction. On peut présumer que, parmi les actifs, ceux qui travaillent en ville ont une assez grande maîtrise de leur temps de travail; ce facteur parmi d'autres peut expliquer ce changement résidentiel. Près des 2/3 des actifs ont affirmé que leur lieu de travail était localisé à Montréal ou dans sa banlieue; ce qui équivaut pour la majorité de ces derniers à une distance-temps variant de 45 à 60 minutes entre leur domicile et leur lieu de travail.

Dynamique de la conversion

Environ 75% des répondants ont affirmé que leur changement résidentiel avait entraîné des travaux de rénovation (isolation particulièrement) à leur résidence actuelle. Pour la moitié d'entre eux qui possédaient une résidence secondaire d'été (un chalet),

cela s'est traduit par des transformations plus importantes (agrandissement, murs extérieurs, salle d'eau, cuisine, etc...) que pour les 8 personnes qui ont affirmé avoir procédé à quelques améliorations; 15 autres répondants ont bénéficié d'une construction neuve.

Pour la majorité des ménages, le changement résidentiel s'est accompli dans les dix dernières années; pour 31 répondants cela ne remonte même pas à plus de 5 ans. Cette émigration de la ville à la campagne constitue donc pour les ménages de notre échantillon un fait relativement récent. Cela correspond aussi aux données que nous avons sur la croissance démographique qu'ont connue les municipalités de villégiature depuis 1971. Il est aussi intéressant de savoir que 23 nouveaux résidents étaient propriétaires d'une résidence secondaire depuis plus de 5 ans avant d'effectuer cette conversion et cela tend à confirmer que la contre-urbanisation par l'effet de la résidence secondaire est un phénomène nouveau.

Conclusion

La discussion que nous avons eue sur l'impact de la résidence secondaire sur la contre-urbanisation soulève beaucoup de questions auxquelles nous n'aurions su répondre dans cet article. Nous n'avons que commencé à explorer le phénomène de contre-urbanisation dans les municipalités de villégiature.

Selon l'étude de Termote et Mongeau, "la contre-urbanisation existe au Québec, mais elle se localise essentiellement, quoique de moins en moins, dans les régions adjacentes aux grands centres urbains. Elle touche en fait très peu les régions éloignées des grands centres, et elle se manifeste surtout dans les comtés déjà fortement urbanisés" (15). Les tendances qu'on a pu observer dans les régions des Laurentides et de Lanaudière viennent appuyer cette affirmation.

Mais alors que le phénomène de contre-urbanisation est apparu surtout pour des raisons économiques semble-t-il (tel est en tout cas le diagnostic que certains auteurs font pour les États-Unis), les facteurs qui concourent à ce même processus dans les municipalités de villégiature relèvent plus de ce qu'on appelle la qualité de la vie (16).

La contre-urbanisation, un phénomène temporaire? Les problèmes économiques, le coût de l'essence par exemple, peuvent-ils freiner cette tendance? A première vue, c'est un changement migratoire qui semble avoir des bases solides et qui pourrait bien se poursuivre; c'est un phénomène dont les aspects restent à approfondir.



Les facteurs qui concourent au processus de contre-urbanisation dans les municipalités de villégiature relèvent plus de ce qu'on appelle la qualité de vie.

Appendice:

Problème de fiabilité des données sur la résidence secondaire

Statistiques générales

Le recensement de 1971 a été le premier et le seul à inclure une question sur la résidence secondaire à partir de laquelle plusieurs informations sur les ménages propriétaires ont été obtenues (17). Depuis lors, seules des enquêtes sporadiques sur divers aspects du tourisme ou du loisir ont apporté des informations plus récentes et aussi détaillées sur ce type d'habitat et sur les ménages-propriétaires.

Il existe aussi un sondage annuel effectué par Statistique Canada auprès d'un échantillon de ménages et qui porte sur l'équipement ménager; les résultats sont publiés par province (18). Mais les données de ce dernier sondage se limitent au nombre de "maisons de villégiature" par ménage. A ce niveau, il existe déjà des problèmes de concordance de données. Au recensement de 1971, on obtenait un taux de 8,6% de ménages-propriétaires de résidences secondaires pour l'ensemble de la province. Dans le sondage annuel de 1981, ce taux s'établit à 8% approximativement, ce qui signifie qu'il y

aurait encore moins de propriétaires qu'en 1971; cela nous semble aberrant. D'autant plus que les estimations à partir de différentes enquêtes établissent cette proportion autour de 14 ou 15% et même plus (19). Il y a peut-être là un problème de sémantique autour des termes de "résidence secondaire", "maison de villégiature" et "chalet"...

Statistiques locales

Nous avons déjà abordé au cours de l'article les problèmes de statistiques au niveau local; les données tirées du rôle d'évaluation des municipalités sont parfois incomplètes ou partielles de sorte que les analyses comparatives doivent être abordées avec beaucoup de prudence. Ainsi en est-il de l'interprétation qu'on en fait. Par exemple, un document récent de la FAPEL indiquait que le nombre de chalets dénombrés par municipalité comprenait uniquement les résidences d'été. Il aurait été plus juste de souligner que le rôle d'évaluation dans certaines municipalités ne comprenait que les résidences d'été tandis que dans d'autres le rôle d'évaluation comprenait à la fois les résidences d'été et les résidences à l'année. Si tel n'était pas le cas, le Québec atteindrait un taux record de résidences secondaires par ménage. †

Références

- (1) La recherche qui a donné lieu à ce texte a été subventionnée par les fonds F.C.A.C. du ministère de l'Éducation du Québec.
- (2) TERMOTE, Marc G. et Joël MONGEAU, "L'ampleur de la contre-urbanisation au Québec", Texte modifié d'une communication présentée au Colloque sur l'exode urbaine, Département de Géographie, Université de Montréal, avril 1982.
- (3) BAUER, G. et J.M. ROUX, *La rurbanisation ou la ville éparpillée*, Paris, Ed. du Seuil, 1976.
- (4) Pour être considéré comme "urbain" en 1976 et en 1981, un territoire doit présenter une densité de 1 000 hab. au mille carré (400 hab. au km carré), en même temps qu'un minimum de 1 000 habitants. En 1971, cette définition était plus large en termes de superficie.
- (5) BERRY, Brian, J.L., *Urbanisation and Counter Urbanisation*, Vol. II, *Urban Affairs Annual Review*, Beverly Hills, California, Sage Publications Ltd., 1976.
- (6) BAUER, G. et J.M. ROUX, op. cit., p. 13.
- (7) BRUNET, Yves, L'exode urbain dans la région de Montréal, *Notes et Documents no 80-05*, Département de Géographie, Université de Montréal, 1980, p. 11.
- (8) BRUNET, Y., op. cit., p. 9.
- (9) FAUTEUX, Martial et al., Notes concernant la croissance récente de l'arrière-pays et la diffusion de l'urbanisation dans la région montréalaise, Montréal, O.P.D.Q., 1977, p.3-4.
- (10) Mme Sylvie Paré, assistante de recherche à l'I.N.R.S.-Urbanisation a accompli le travail d'enquête sur le terrain et a collaboré à l'analyse de même que Joël Mongeau, démographe.
- (11) Les compilations du recensement de 1981 sur ce point n'étant pas disponibles à ce moment.
- (12) LABONTE, P. et F. DUMONT, *La récréation de plein-air*, Dossiers techniques de la Région de Montréal, Montréal, O.P.D.Q., 1980.
- (13) L'indice de fonction résidentielle de villégiature se définit comme suit:

$$\frac{\text{Le nombre de résidences secondaires}}{\text{Le nombre de résidences principales}} \times 100$$
- (14) BRUNET, Yves, op. cit., p. 14.
- (15) TERMOTE, M. et Joël MONGEAU, op. cit., p. 22.
- (16) LONG, Lany, DE ARÉ, Diana, *The Showing of Urbanisation in the U.S.*, *Scientific American*, Vol. 249, No. 1, July 1983, p. 33-41.
- (17) Statistique Canada, recensement de 1971, catalogue 73-711.
- (18) Statistique Canada, L'équipement ménager, cat. 64-202, mai 1982.
- (19) Par exemple, l'étude de P. CLUZEAU et G. MEUNIER sur le comportement des familles québécoises en matière de voyages de vacances en 1979, *Dossier technique no 3*, M.L.C.P., octobre 1980.